

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'emprise au sol [m²]	LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot [ares]	
	min.	max.	min.	max.
surface de scellement du sol [m²]	max.		max.	
type de toiture	max.	min.	max.	
type, disposition et nombre des constructions				nombre de niveaux
				hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAP

- PAP** délimitation du PAP
 délimitation des différentes zones du PAP

Courbes de niveau

- terrain remodelé
 terrain existant

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
 +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
 +1, 2, ...C nombre de niveaux sous combles
 +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- ho-x hauteur à la corniche de x mètres
 ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
 hf-x hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- cc constructions en ordre contigu
 onc constructions en ordre non contigu
 x-mi x maisons isolées
 x-mj x maisons jumelées
 x-mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u x logements de type unifamilial
 x-b x logements de type bifamilial
 x-c x logements de type collectif

Forme des toitures

- tp toiture plate
 tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
 orientation du faite

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
 limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
 alignement obligatoire pour dépendances
 limites de surfaces constructibles pour dépendances
 limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
 limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / parcelles

- lot projeté
 terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
 x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
 x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVP espace vert privé
 EVP espace vert public
 APM aire de jeux ouverte au public
 espace extérieur pouvant être scellé
 voie de circulation motorisée
 espace pouvant être dédié au stationnement
 chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
 voies de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
 haie projetée / haie à conserver
 muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
 servitude d'écoulement
 servitude de passage
 élément bâti ou naturel à sauvegarder

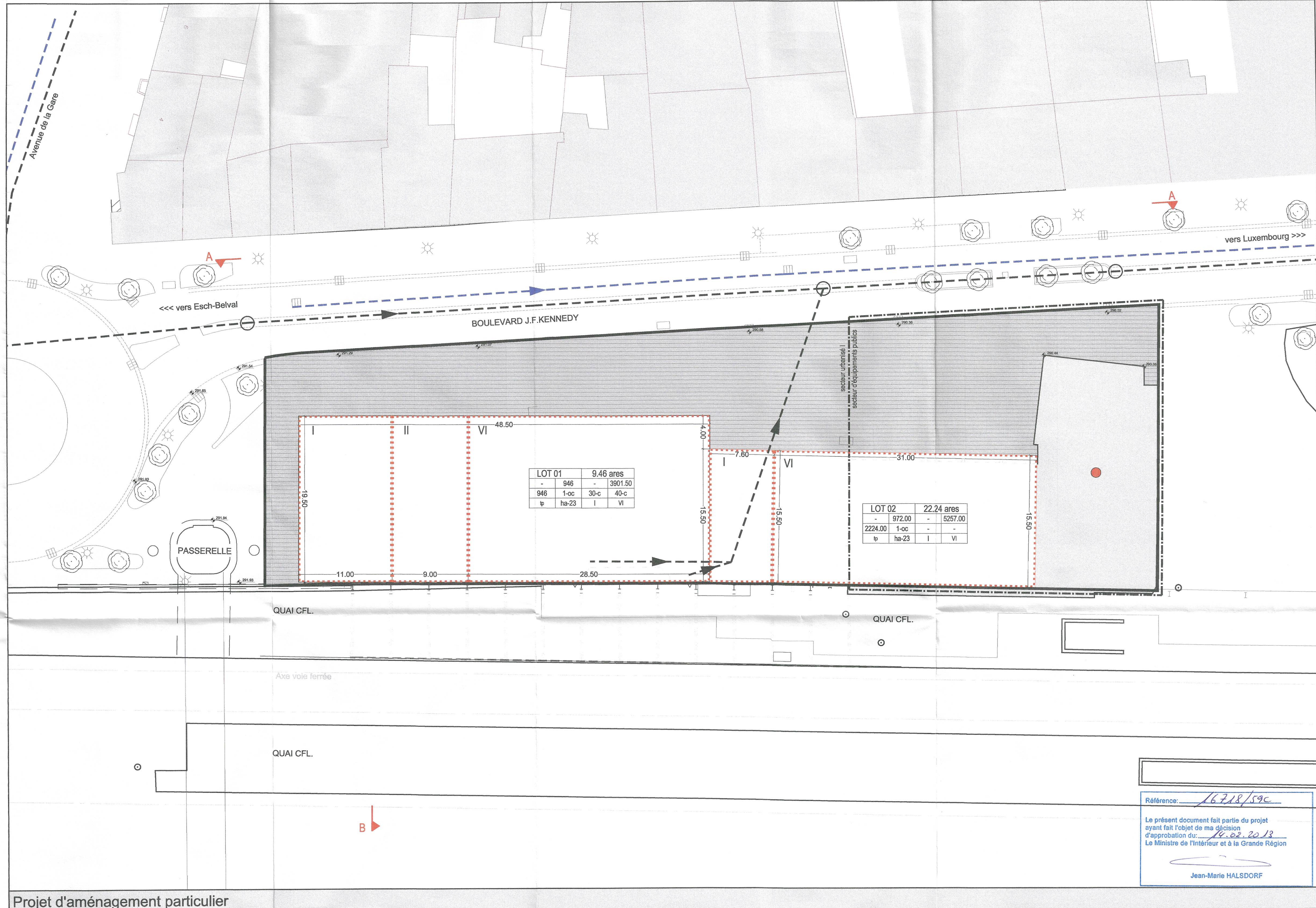
Infrastructures techniques

- réfector à ciel ouvert pour eaux pluviales
 canalisation pour eaux pluviales
 canalisation pour eaux usées
 fosse couvert pour eaux pluviales

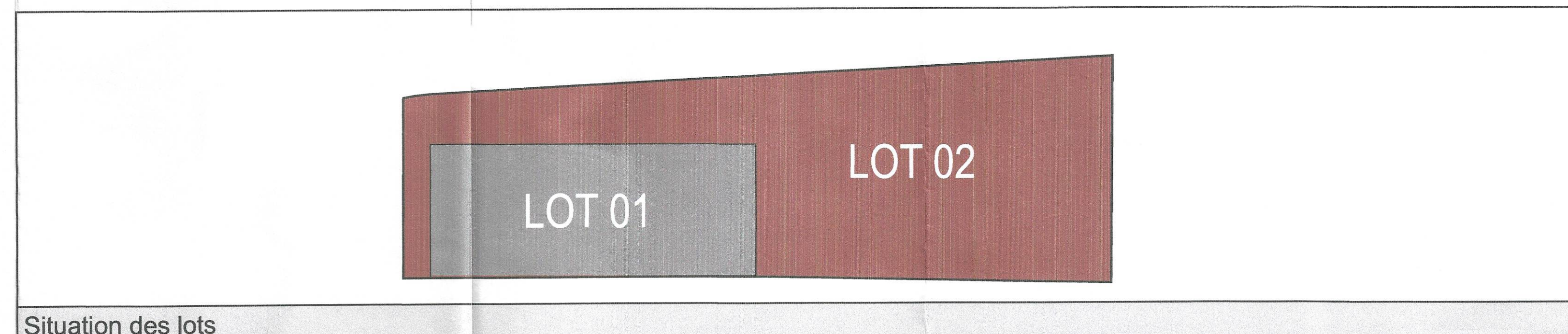
Légende complémentaire

- emprise construction à démolir

Légende



Projet d'aménagement particulier



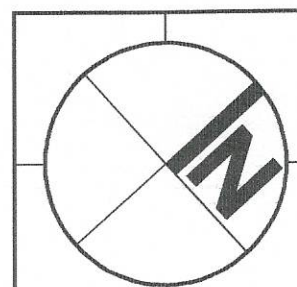
Situation des lots

Référence: 16718/59c

Le présent document fait partie du projet ayant fait l'objet de ma décision d'approbation du: 16.02.2013
 Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région

Jean-Marie HALSDORF

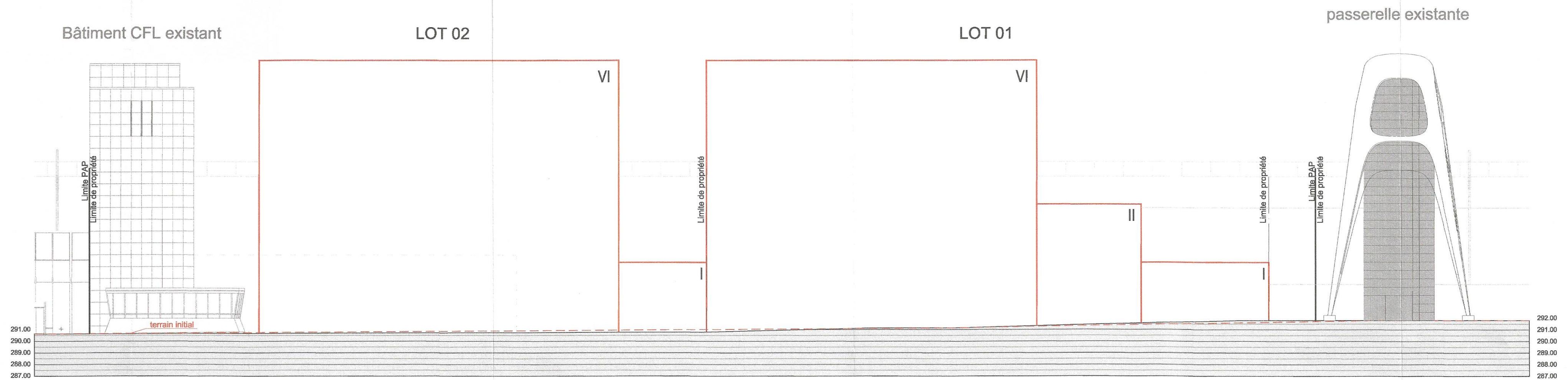
MAÎTRE DE L'OUVRAGE : Ville d'Esch-sur-Alzette B.P. 145 L-4002 Esch-sur-Alzette Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois 9, Place de la Gare L-1616 LUXEMBOURG	
PROJET : Projet d'aménagement particulier "op der Goar" à Esch-sur-Alzette	
FICHIER : \\Srvfile04\data\ep\Dossiers\ACEschAlzette-GARE-PAP-11-E-310\02-Esquisse\310-ESQ-2012_11_21.dwg	
ECHELLE : 1 / 250	DESSINE : PA
CONTRÔLE : PA	DATE : 21/11/2012



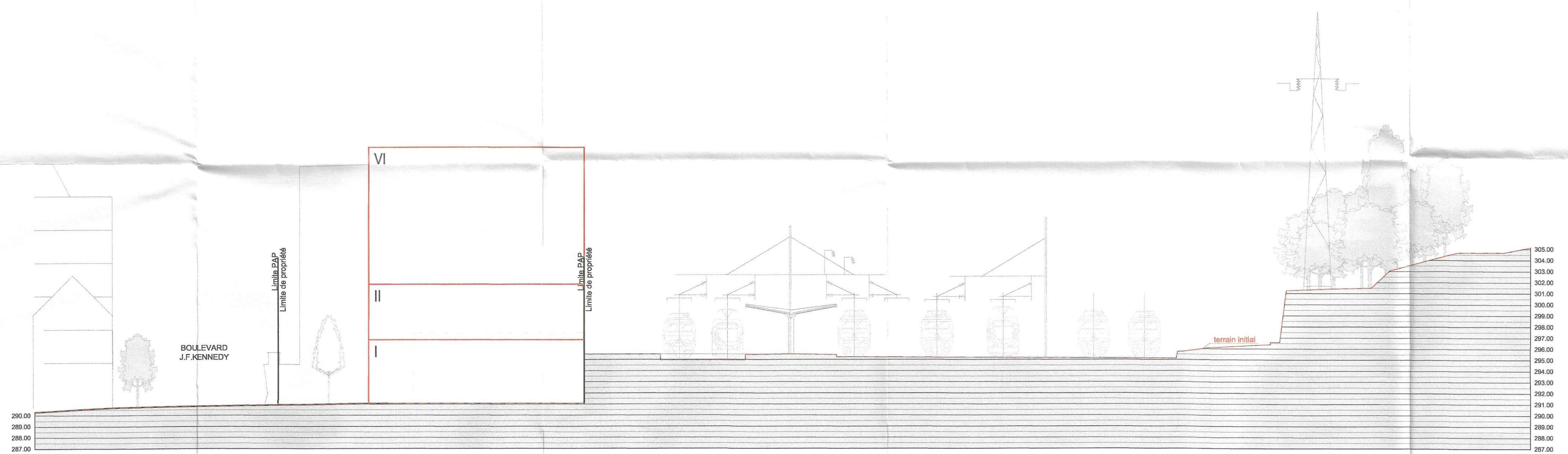
Projet d'aménagement particulier "op der Goar" à Esch-sur-Alzette



OBJET : PAP PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER modifié selon avis 16718/59C	1
---	----------

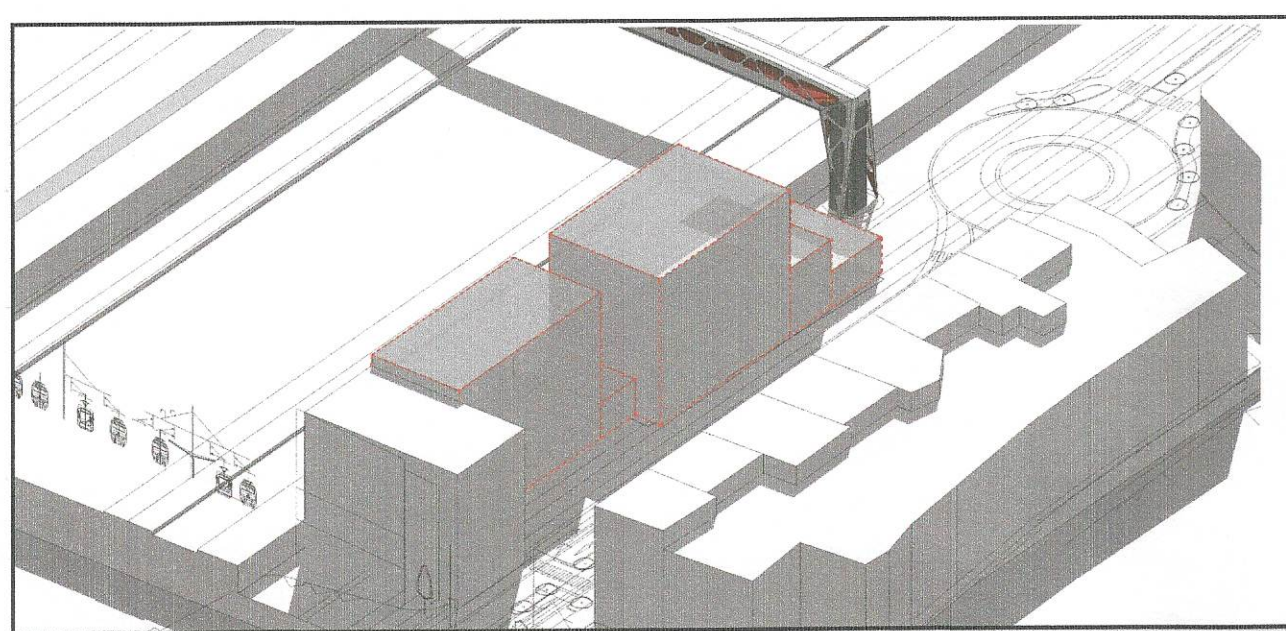


Coupe A-A

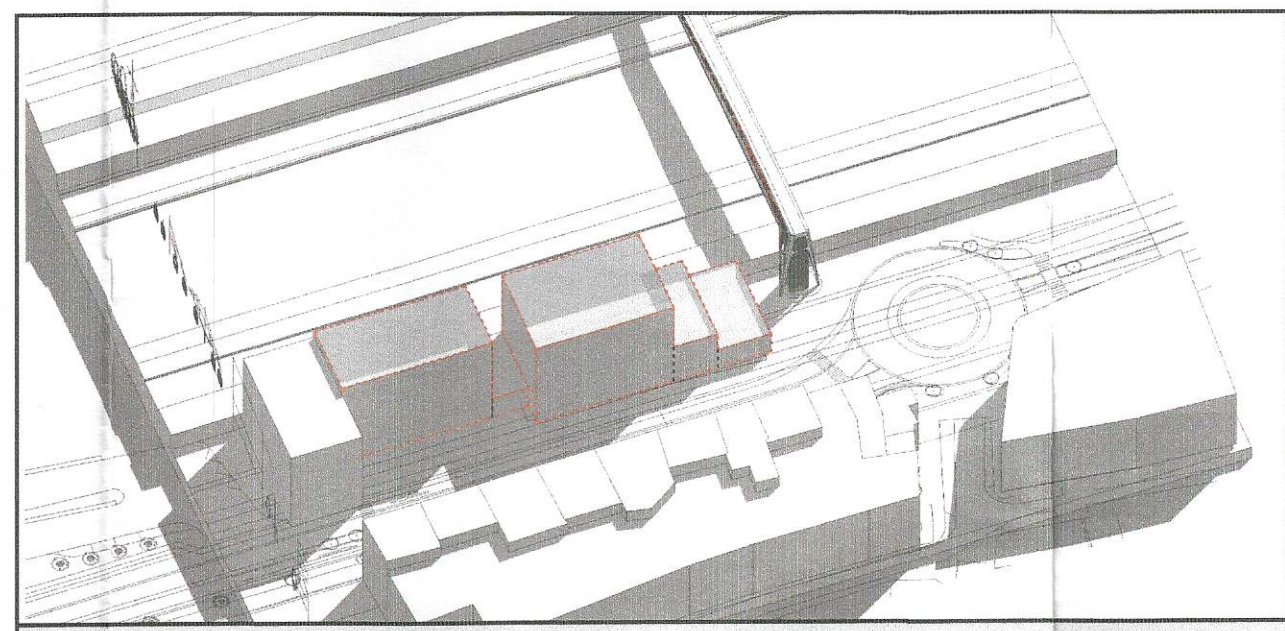


Référence: 16718/59C
Le présent document fait partie du projet
ayant fait l'objet de ma décision
d'approbation du: 16.02.2013
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région
Jean-Marie HALSDORF

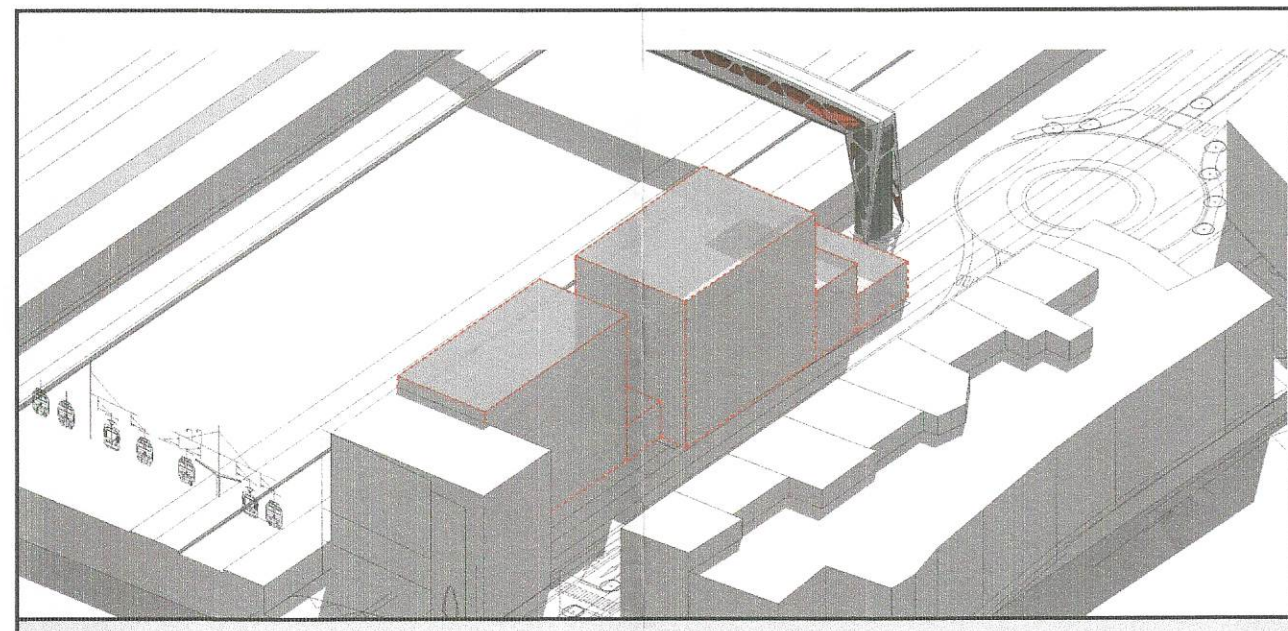
Coupe B-B



Axonométrie

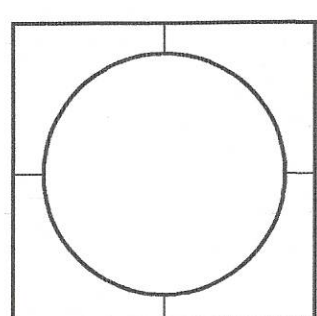


Axonométrie



Axonométrie

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :	Ville d'Esch-sur-Alzette B.P. 145 L-4002 Esch-sur-Alzette Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois 9, Place de la Gare L-1616 LUXEMBOURG			
	PROJET : Projet d'aménagement particulier "op der Goar" à Esch-sur-Alzette			
FICHER	\\Srvfile04\data\ep\Dossiers\ACEschAlzette-GARE-PAP-11-E-310\02-Esquisse\310-ESQ-2012_11_21.dwg			
ECHELLE :	1 / 250	DESSINE :	PA	DATE :
		CONTRÔLE :	PA	21/11/2012



Projet d'aménagement particulier "op der Goar" à Esch-sur-Alzette

 ESPACE & PAYSAGES	OBJET : Coupes		2
	PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER modifié selon avis 16718/59C		